

**ARRETE DU MAIRE N°SG/70/2023****OBJET : Travaux de mise en œuvre d'enrobés sur trottoirs sur la Commune de Cestas**

Le Maire de la Commune de Cestas,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal

**VU** le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

**VU** le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription ;

**VU** la demande de la Société COLAS Sud-Ouest - 200 avenue Marcel Dassault – 33703 MERIGNAC à l'effet de procéder à des travaux de mise en œuvre d'enrobés sur des trottoirs de la Commune de Cestas ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sis sur les voies de circulation ci-dessous listées, le stationnement sera interdit au droit des chantiers, la vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuel si nécessaire :

**Du 01 avril au 31 juillet 2023**

**SECTEUR BOURG**

- Allée du Gabot
- Chemin de Pitey
- Avenue de l'Amasse
- Chemin Lou Renart
- Avenue du Colonel Saldou
- Avenue des Tausins
- Avenue des Gemmeurs
- Chemin du Gat Esquirous
- Avenue Maréchal Leclerc
- Allée Tchancat
- Allée de la Pinède
- Allée d'Amour
- Chemin Dou Mouliney
- Allée Pigne Metche
- Chemin de l'Ousteau de Haut
- Chemin de la Sangalette
- Chemin des Pierrettes
- Chemin de Verdery
- Chemin Lou Casayre
- Allée des Chardonnerets

**SECTEUR REJOUIT**

- Chemin Bernat Pescayre
- Chemin du Nid de l'Agasse
- Chemin des Cantaranes
- Chemin des Clarines

### SECTEUR GAZINET

- Chemin de l'Haoutou
- Avenue de l'Estelle
- Allée des Avérans
- Rue des Chalets
- Avenue des Pratviels
- Allée du Rouquet
- Allée du Crabey
- Avenue Champ Rollet
- Chemin de la Pièce d'Henry
- Allée de la Craste
- Avenue Saint Exupéry
- Allée du Carrethey
- Clos de la Ségue
- Chemin Derratier
- Allée des Orious

### SECTEUR TOCTOUCAU

- Chemin de la Petite Vallée

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992. L'entreprise chargée des travaux devra installer et maintenir la signalisation en bon état pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 3 :** En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOLE sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Chef de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef du Centre de Secours de Cestas
- M. le Responsable du Service des Transports
- M. le Responsable de la société COLAS

CESTAS, le 7 mars 2023

**Le Maire**

**Pierre DUCOUT**

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué à  
l'Urbanisme et aux Travaux*

*Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020*



Henri CELAN